INFORMATIONS – au 4 avril 2022

Influenza Aviaire – avril 2022

A la suite d'une suspicion de niveau fort d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène déclarée sur la commune de SAINT-GENIES, l’arrêté préfectoral du 2 avril 2022 indique la mise en place d'une ZCT (zone de contrôle temporaire) sur un périmètre de 10 kms autour de la suspicion.

Si vous avez des volailles, des oiseaux d’ornements, du gibier et faune sauvage captive, merci de vous signaler en mairie afin que nous puissions établir une liste des personnes dans cette situation.

Rappel des mesures de biosécurité :

* Confiner vos volailles
* Surveiller quotidiennement vos animaux
* Protéger l’approvisionnement en aliment et en eau de vos volailles
* Nettoyer régulièrement le bâtiment.

Au moindre doute, contactez votre vétérinaire.

Pour vous signaler en mairie : 05.53.51.72.00 ou info@ville-montignac.com